

Paris, le 21 avril 2026

VIVENDI : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2026 APPROUVE L'ENSEMBLE DES RÉSOLUTIONS

L'Assemblée générale mixte annuelle des actionnaires de Vivendi s'est tenue aujourd'hui au Casino de Paris sous la présidence de Yannick Bolloré avec un quorum de 69,58 % d'actionnaires présents ou représentés.

L'Assemblée a approuvé à une large majorité l'ensemble des 22 résolutions qui lui étaient présentées à titre ordinaire et à titre extraordinaire (requérant une majorité des deux tiers).

Elle a notamment approuvé la distribution d'un dividende ordinaire en numéraire de 4 centimes d'euro par action au titre de l'exercice 2025. Il sera mis en paiement à partir du 24 avril 2026 avec une date de détachement fixée au 22 avril 2026.

Les actionnaires ont également renouvelé l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée générale du 28 avril 2025 de procéder à des rachats d'actions, à un prix maximum de 4 euros par action, dans la limite de 10 % du capital social (programme 2026-2027), les actions acquises pouvant être annulées dans la limite de 10 % du capital

Le mandat de Maud Fontenoy a été renouvelé pour une durée de quatre années. Philippe Bénacin, Cathia Lawson-Hall et Katie Stanton n'ont pas sollicité le renouvellement de leur mandat : ils auraient plus de 12 ans d'ancienneté si leur mandat avait été renouvelé et n'auraient pu conserver leur qualité de membre indépendant au sein du Conseil de surveillance en application des recommandations du Code AFEP-MEDEF. Par ailleurs, la cooptation, le 30 juillet 2025, de Bernard Osta en qualité de membre indépendant, à la suite du décès de Philippe Labro, a été ratifiée.

Le Conseil de surveillance de Vivendi est dorénavant composé de six membres, dont trois femmes (50 %) et quatre indépendants (67 %), et un membre représentant les actionnaires salariés.

Le Conseil de surveillance s'est réuni à l'issue de l'Assemblée générale et a nommé Bernard Osta en qualité de Vice-Président référent du Conseil de surveillance. En sa qualité de membre référent indépendant, Bernard Osta assure ainsi une continuité dans la mission qui avait été confiée à Philippe Bénacin, de veiller à la prévention des conflits d'intérêts ainsi qu'au bon fonctionnement du Conseil et au respect des règles de bonne gouvernance. Le Conseil de surveillance a également nommé Laure Delahousse en qualité de Présidente du Comité d'audit et de durabilité, en remplacement de Cathia Lawson-Hall, et Bernard Osta en qualité de Président du Comité de gouvernance, nomination et rémunération, en remplacement de Philippe Bénacin.

Le détail des votes et un enregistrement vidéo de l'Assemblée générale sont disponibles sur le site du Groupe www.vivendi.com/actionnaires-investisseurs/assemblee-generale-2/

À propos de Vivendi

Depuis sa création, Vivendi a su s'imposer comme un acteur des contenus, des médias et du divertissement, en développant un portefeuille d'actifs cotés et non cotés, chacun leader de son marché. Vivendi détient 100 % de Gameloft, un éditeur de jeux vidéo de renommée mondiale qui développe avec succès des jeux multiplateformes sur console, PC et mobile, ainsi que V Collection, autre filiale à 100 %, qui ambitionne d'être la référence des contenus media et culturels du luxe en France et à l'international. Le portefeuille d'actifs de Vivendi comprend aussi des participations minoritaires dans des sociétés cotées de premier plan : Universal Music Group et Banijay Group dans les contenus et le divertissement, ainsi que MediaForEurope et Prisa dans les médias. Vivendi détient par ailleurs une participation dans le secteur de l'édition et du commerce en zone de transport avec Lagardère et une dans le secteur de la presse avec Prisma Group. Fort de son expertise stratégique et économique, Vivendi anticipe les dynamiques globales et prend part aux transformations des secteurs où il opère, notamment la révolution numérique et les nouveaux usages des consommateurs en matière de contenus. Vivendi s'appuie sur des équipes expérimentées pour identifier et soutenir des entreprises créatrices de valeur, porteuses de croissance durable et apportant une contribution positive à notre société. La responsabilité sociétale des entreprises (RSE), engagement pris dès 2003, est au cœur de la stratégie de Vivendi et oriente ses décisions. www.vivendi.com